**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**RELATIONS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

|  |
| --- |
| CODE : 821114U21D2 |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 06 juin 2017,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **RELATIONS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES**  **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
   1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l’Enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
  1. **Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

* d’acquérir des connaissances de base en sociologie, en législation sociale et sanitaire, en principes d’administration hospitalière, en qualité des soins ainsi qu’en communication professionnelle, délégation et coordination des soins afin de suivre l’évolution de sa future profession et de se projeter professionnellement ;
* de situer la santé et les soins infirmiers dans le contexte institutionnel et législatif belge ;
* de comprendre l’impact des facteurs sociologiques dans le maintien de la santé des personnes ;
* d’identifier les enjeux d’une « démarche qualité » dans les institutions de soins et l’implication des infirmiers dans l’atteinte de ces objectifs ;
* d’identifier les notions de travail en équipe indispensable à l’entrée dans un groupe professionnel ;
* de repérer et éventuellement de déléguer avec discernement les différents types de prestations techniques ou actes.

1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

**En relation soignant/soigné**

*au départ d’une situation fictive de prise en soins d’un bénéficiaire adulte présentant des troubles liés aux contextes de soins, notamment celui de l’hospitalisation, ou des troubles psychologiques du fonctionnement, et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* caractériser les troubles psychologiques identifiés ;
* adapter son langage professionnel, sa posture et ses attitudes dans l’intervention soignante :
* en établissant les conditions et les modalités d’une relation adéquate,
* en tenant compte de l’état de santé physique, psychologique et du niveau de compréhension du bénéficiaire de soins ;
* définir les concepts clés et objectifs liés à l’éducation à la santé et à la santé primaire en les différenciant d’autres concepts ;

*au départ de son expérience de stage, en vue d’établir une relation éducative efficace,*

* élaborer un projet d’éducation à la santé pour un groupe cible bien défini:
* en suivant une méthodologie logique et rigoureuse,
* en utilisant des méthodes pédagogiques pertinentes,
* en identifiant et décrivant le public cible, ses contributions et ses actions,
* en identifiant les ressources utilisées.

**En approfondissement en soins infirmiers généraux et en sciences fondamentales**

*dans son rôle propre et de collaboration, au départ de situations fictives de prises en soins d’un bénéficiaire adulte et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* réaliser et justifier des techniques de soins infirmiers généraux médicaux et chirurgicaux :
* qui respectent l’environnement du bénéficiaire, l’asepsie, les principes d’hygiène, de confort et de sécurité,
* qui permettent de préparer, d’administrer des médicaments dans le cadre des systèmes endocrinien, hémato-lymphoïde et cardio-vasculaire,
* qui envisagent le maintien d’une respiration efficace, la réalisation de pansements d’ostéosynthèse, le nettoyage instrumental de plaies ;
* identifier et décrire les mesures obligatoires à appliquer en cas d’erreur, faute ou de défaut d’administration de traitement ;
* décrire et expliciter en termes précis des pathologies médico-chirurgicales des systèmesendocrinien, hémato-lymphoïde et locomoteur en établissant des liens entre celles-ci et les processus physiopathologiques fondamentaux ;
* en préciser les méthodes diagnostiques et les options thérapeutiques actualisées et les éléments de surveillance ;
* identifier et expliciter les caractéristiques d’outils informatisés utiles au professionnel infirmier.

**En enseignement clinique : stage d’approfondissement en soins infirmiers généraux et contextes spécifiques**

*dans les services et secteurs où les stages ont été effectués conformément à la législation en vigueur et au programme de cette unité d’enseignement,*

*pour les soins infirmiers fixés dans le programme des unités d’enseignement pré-requises,*

*en tenant compte de l’environnement du bénéficiaire,*

* lors d’une prise en soins d’un bénéficiaire adulte :
* respecter les règles de déontologie ;
* respecter les principes de base d’asepsie, d’hygiène, de confort et de sécurité ;
* réaliser, en choisissant un modèle d’observation, une collecte des données basée sur la concertation avec les membres de l’équipe, l’observation du bénéficiaire et des dossiers qui sont propres à ce dernier ;
* analyser les données :
* en présentant les problèmes de santé traités en collaboration et au moins un diagnostic infirmier, en justifiant, le cas échéant son absence,
* en faisant des liens entre les données collectées et les caractéristiques pathologiques en fonction du diagnostic médical,
* en explicitant les indications du traitement propres au bénéficiaire ;
* dispenser des soins infirmiers généraux techniques liés à la préparation, à l’administration de médicaments qui privilégient la globalité de la prise en charge en lien avec les données collectées et analysées :
* en adaptant ses interventions en tenant compte des particularités liées à l’âge, à l’environnement, à l’état mental et de santé des bénéficiaires,
* en transmettant oralement à l’équipe soignante et en consignant par écrit ses interventions, les résultats de celles-ci et les observations recueillies auprès du bénéficiaire de soins ;
* mettre en œuvre des procédures de soins qui garantissent sa propre sécurité et la sécurité du bénéficiaire avant, pendant et après la prise en soins ;
* réagir aux évènements imprévus lors d’une prise en soins en tenant compte des interpellations du bénéficiaire et de ses proches ;
* adapter ses interventions en tenant compte de la chronologie des soins, des délais d’exécution et des événements inattendus ;
* dans les rapports d’enseignement clinique :

*dans le respect des règles d’usages de la langue française et de l’intégrité des auteurs,*

* présenter un bénéficiaire de soins adulte en utilisant un modèle d’observation et en réalisant une analyse des données qui tienne compte des problèmes de santé traités en collaboration et des diagnostics infirmiers éventuels ;
* regrouper et classer les problèmes de santé traités en collaboration et les éventuels diagnostics infirmiers, en fonction des systèmes anatomiques et des sphères pathologiques sollicités ;
* mettre en évidence les particularités de la pathologie principale, les autres problèmes de santé, les précautions et les surveillances spécifiques ayant un retentissement sur l’hospitalisation ou le séjour actuel ;
* identifier les indications propres au bénéficiaire du traitement médicamenteux en tenant compte de l’état mental et des spécificités liés à l’âge.

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite de l’unité d’enseignement « Relation soignant/soigné », code n° 821113U21D2, « Approfondissement en soins infirmiers généraux et en sciences fondamentales », code n° 821108U21D2, « Enseignement clinique : stage d’approfondissement en soins infirmiers généraux et contextes spécifiques », code n° 821119U21D2, classées dans l’enseignement secondaire supérieur de transition.

Peuvent également être admis dans cette unité d’enseignement, les étudiants en possession :

* d’une attestation de réussite de la 2ème année des études menant à l’obtention du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) ou du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) - orientation santé mentale et psychiatrie ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section d’infirmier hospitalier de l’enseignement de promotion sociale : « Infirmier hospitalier : sciences fondamentales IV », « Infirmier hospitalier : sciences infirmières IV », « Stage : enseignement clinique d’acquisition IV », « Infirmier hospitalier : sciences sociales III et IV » ;
* d’une attestation de réussite de la 2ème année des études menant à l’obtention du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) ou du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) - orientation santé mentale et psychiatrie délivrée par le Jury de la communauté française ;
* d’une attestation de réussite de la 2ème année des études menant à l’obtention du brevet d’assistant(e) en soins hospitaliers ou du brevet du brevet d’assistant(e) en soins hospitaliers - spécialité psychiatrique ;
* d’une attestation de réussite de la 2ème année des études menant à l’obtention du diplôme de Bachelier Infirmier responsable de soins généraux ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section Bachelier Infirmier responsable de soins généraux de l’enseignement de promotion sociale : « Soins infirmiers généraux et spécialisés extrahospitaliers », « Soins infirmiers généraux et spécialisés hospitaliers », « Education dans le domaine des soins de santé »,
* d’une attestation de réussite de la 2ème année des études menant à l’obtention du diplôme Bachelier en soins infirmiers ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section Bachelier en soins infirmiers de l’enseignement de promotion sociale : « Bachelier en soins infirmiers : Sciences humaines et sociales IV », « Bachelier en soins infirmiers : Sciences biomédicales IV », « Bachelier en soins infirmiers : Sciences infirmières : principes et exercices didactiques IV », « Bachelier en soins infirmiers : Stage d’acquisition II » ;
* d’une attestation de réussite de 2ème année des études menant à obtention du diplôme de Bachelier Sage-femme ;
* d’une attestation de réussite de la 2ème année des études menant à l’obtention du diplôme d’infirmier gradué hospitalier ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section d’infirmier gradué hospitalier de l’enseignement de promotion sociale : « Infirmier gradué : Sciences biomédicales IV », « Infirmier gradué : Sciences humaines et sociales IV », « Infirmier gradué : Sciences infirmières : principes et exercices didactiques IV », « Stage : Infirmier gradué : stage d’acquisition II » ;
* d’une dépêche d’équivalence d’un titre étranger à une 2ème année des études menant à l’obtention du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) ou du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) - orientation santé mentale et psychiatrie ou du bachelier en soins infirmiers.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable :**

*au départ de situations fictives et d’articles fiables, en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* d’expliciter l’impact des facteurs sociologiques dans le maintien de la santé des personnes en lien avec les politiques de santé et les institutions de soins ;
* de décrire les compétences respectives des différents niveaux de pouvoir au sein de la Belgique en matière de politique sanitaire ;
* de sélectionner et de commenter les éléments saillants d’un extrait de texte législatif fondamental relatif à la législation sociale et sanitaire, à l’administration institutionnelle et à la délégation des soins ;
* d’identifier et d’expliciter les principes administratifs et les enjeux d’une « démarche qualité » au sein d’une institution de soins, notamment ceux liés au travail de l’infirmier ;
* d’identifier les avantages et les inconvénients du travail en équipe dans le cadre de la coordination des soins ;
* de présenter les méthodes et les outils qui privilégient une communication efficace au sein de l’équipe soignante ;
* de déléguer avec discernement les prestations techniques infirmières, tout en favorisant une approche pédagogique de la collaboration.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
* le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
* le niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
* le niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable :

* 1. **Sociologie**
* d’expliquer l’objet de la sociologie et son lien avec le secteur de la santé ;
* d’identifier et d’expliquer des facteurs sociologiques qui influencent la santé et le bien-être (conditions de travail, chômage, accès au logement, accès aux soins,…) ;
* de caractériser le rôle sociologique des politiques de santé et des institutions de soins dans la société.
  1. **Législation sociale et sanitaire**
* de présenter la situation institutionnelle de la Belgique d’un point de vue sanitaire (fédéral, communautaire, régional, provincial, et communal) ;
* de situer l’exercice de la profession dans le contexte de la législation sociale et plus particulièrement du travail (contrats de travail, horaires de travail, protection du travail…) ;
* d’expliciter le rôle des principaux services sociaux proposés aux publics (Institut national assurances maladie et invalidité (I.N.A.M.I.), mutuelles, assurances, Centre public d’aide sociale (C.P.A.S.), …) ;
* de lire et d’extraire les éléments principaux de textes législatifs liés à la législation sociale ou sanitaire et de les commenter ;
* d’évoquer les principes clés des directives sectorielles européennes relatives à la reconnaissance de la qualification professionnelle de l’infirmier.
  1. **Administration institutionnelle et qualité des soins**

*afin d’adopter des comportements professionnels qui soient conformes à l’exercice de la profession au sein d’une institution,*

* de décrire les principes d’organisation du travail dans une institution hospitalière ou extrahospitalière de collectivités (indices, normes, types de services, …) ;
* d’identifier les tâches administratives qui incombent à l’infirmier et d’en décrire les buts ;
* d’expliquer les principes d’administration propres au monde hospitalier, les ressources et les contraintes qui conditionnent son fonctionnement sur le plan économique et budgétaire ;
* de lire et d’extraire les éléments principaux de textes législatifs liés à l’administration institutionnelle et de les commenter ;
* d’identifier les enjeux et les buts d’une « démarche qualité » dans les institutions de soins, et l’implication des infirmiers dans l’atteinte de ses objectifs.
  1. **Communication professionnelle, délégation et coordination des soins**

*afin d’adopter des attitudes qui privilégient la bonne communication entre tous les membres de l’équipe soignante au sein d’une institution de soins,*

* d’identifier les enjeux de la coordination des soins et du projet de soins ;
* de cerner les moyens, les avantages et les obstacles de sa mise en place ;
* de caractériser la notion d’équipe soignante (pluridisciplinarité, interdisciplinarité, co-disciplinarité, transdisciplinarité, collaboration, …) ;
* d’identifier et de décrire les différents moyens d’une communication professionnelle efficace au sein d’une équipe soignante ;
* de caractériser le rôle de leadership ;
* d’identifier les responsabilités respectives de tous les membres de l’équipe soignante ;
* de référencer des outils d’évaluation du travail et de la communication en équipe.

*afin d’envisager un encadrement des collègues et des stagiaires efficace et formatif,*

*au départ de situations fictives,*

* d’identifier le niveau de compétence, de responsabilité du stagiaire et du collègue ;
* de se situer dans la hiérarchie et d’expliciter les liens de subordination ;
* d’identifier les principes à respecter dans la délégation d’activités infirmières ;
* de présenter des concepts pédagogiques qui permettent l’émergence de compétences (modèle, objectifs, évaluations, …).

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Sociologie | CT | B | 12 |
| Législation sociale et sanitaire | CT | B | 12 |
| Administration institutionnelle et qualité des soins | CT | B | 18 |
| Communication professionnelle, délégation et coordination des soins | CT | B | 18 |
| **7.2. Part d’autonomie** | | P | 15 |
| **Total des périodes** | |  | **75** |